

Pré-concertation « créer ensemble un parc naturel et agricole »

Compte-rendu de la Grande Journée 2

14 mai 2019 – 14h-20h

Espace Villepreux, Saint-Aubin de Médoc

TEMPS 1 – Atelier réservé aux acteurs professionnels du territoire



SEANCE PLENIERE

- **Introduction Andréa Kiss, conseillère métropolitaine en charge des parcs urbains métropolitains et maire du Haillan**

Andréa Kiss exprime la volonté politique de créer le Parc des Jalles. Projet initialement porté par 8 communes (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, et Parempuyre), il est ensuite rejoint par Martignas-sur-Jalles et Saint-Aubin de Médoc. Il est issu d'une volonté politique forte de créer une dynamique commune de préservation et de valorisation de la nature et de l'activité agricole sur ce grand territoire métropolitain.

Andréa Kiss indique que les temps de concertation sont des opportunités à saisir pour participer à la création collective, co-construite du projet. Les règles de respect et d'écoute sont fondamentales pour des échanges sereins.



- **Présentation du projet de parc naturel et agricole métropolitain, Élise Génot, Bordeaux Métropole, direction de la nature**

Cette présentation a pour but de clarifier les objectifs du Parc des Jalles, à savoir préserver et valoriser la nature et l'agriculture sur ces 6000 hectares. Il s'agit de donner la parole aux acteurs du territoire dans la définition de ce Parc naturel et agricole métropolitain.

Les 3 Grandes Journées sont des temps d'échanges dans le cadre d'une pré-concertation volontaire qui vise à mettre en évidence le portrait de territoire (phase 1), s'entendre sur des objectifs communs (phase 2 : projet de territoire) et de définir un programme d'actions (phase 3).

En dehors de ces trois temps de rencontre, le site internet de la métropole dédié à la participation permet de réagir et participer de manière continue, tout au long du projet.

À l'issue de ces étapes de travail collectif, le programme d'actions sera formalisé dans un document qui sera soumis à une étude d'impact et fera l'objet d'une autre procédure de concertation : la concertation préalable au code de l'environnement.

Lors de la Grande Journée n°1, les participants avaient été amenés à réfléchir sur le portrait de territoire afin de diagnostiquer les pratiques qui se déploient sur ce site et les principaux enjeux qui s'y trouvent. À l'issue de cette journée, trois grandes thématiques ont pu émerger comme étant constitutives de l'identité du territoire :

- Territoire Productif
- Territoire Vivant
- Territoire Écologique

La Grande Journée de concertation n°2 est dédiée à la co-construction de grandes orientations pour le projet de territoire. Il s'agit d'imaginer un futur désirable, de se donner des objectifs communs, de fixer des priorités et d'établir des modalités de travail en commun pour faire émerger un projet commun.

Le support de cette présentation est disponible en annexe de ce compte-rendu.



Remarques en réaction de la présentation :

- La question de la définition du **périmètre** est abordée. Un premier périmètre a été travaillé avec les 8 communes à l'origine du projet en fonction des inventaires et zones de protection (Natura 2000, etc.). Martignas-sur-Jalle a ensuite rejoint le périmètre avec les espaces naturels des bords de Jalle puis Saint-Aubin-de-Médoc avec ses forêts.
- Le compte-rendu de la Grande Journée 1 restitue bien les échanges, cependant, il est important de plus faire **ressortir les problématiques liées à l'eau**.
- Des craintes sont émises quant à la définition collective du projet et aux possibilités réelles de contribuer à faire évoluer le projet au cours de la concertation : certains participants craignent que le projet ne soit déjà défini. Au sujet des envois d'invitation, la Métropole et les communes réalisent un travail de mise à jour des fichiers contacts afin d'inviter largement les acteurs, le plus en amont possible. De plus, Bordeaux Métropole rappelle que le projet n'est pas arrêté et est **ouvert à la co-construction**.

D'autre part, ce projet fait effectivement l'objet d'une **volonté forte de la part des élus** des 10 communes concernées. Leur volonté est de **valoriser et préserver ces espaces naturels et agricoles exceptionnels qui représentent un bien commun pour l'ensemble des habitants de la Métropole** (aussi bien les personnes qui en ont un usage direct que les autres habitants métropolitains). Si la volonté des élus est de créer un parc pour l'intérêt général métropolitain, il est important de se saisir de ces temps de concertation pour participer à la définition du contenu du projet.

- Les exploitants et propriétaires témoignent également de leur crainte de la **superposition d'une nouvelle réglementation** et de l'ajout de **chemins accessibles au grand public**. Il est rappelé que ce projet sera fait **en discussion avec les acteurs concernés** : il ne s'agit pas d'ouvrir des chemins sans l'accord des propriétaires par exemple. Aussi, le projet d'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain constitue un **outil que les communes souhaitent mettre en place au niveau métropolitain et qui constitue un levier d'action** et non un nouveau périmètre de protection ou de

réglementation. La métropole rappelle que l'objectif est de travailler collectivement dans le sens d'un partenariat et travailler de façon constructive.

- Un autre point d'alerte est discuté quant à l'ouverture de nouveaux chemins au public : actuellement des problématiques de vol et de dégradation sont constatées sur les terrains maraîchers qui ne sont pas supposés être libre d'accès. Il est important de faire **respecter davantage le droit de propriété** et de **sensibiliser sur les bonnes pratiques à adopter dans les espaces de Nature qui ne sont pas tous des espaces de promenade**.



- ***Rappel des points importants retenus de la Grande Journée n°1, Sophie Lebreton, Ecologie Urbaine et citoyenne, prestataire en concertation***

La première Grande Journée de concertation du 4 Avril a été l'occasion pour les participants de s'exprimer et d'échanger sur leur vision du territoire.

Ainsi, les échanges ont permis d'identifier des points saillants :

- L'objectif du parc est de concilier des usages et activités différents sur un espace commun.
- La vocation agricole de ce territoire est prédominante : il faut préserver et soutenir les agriculteurs déjà présents et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs.
- La thématique du foncier soulève des inquiétudes qui devront être prises en compte.
- L'objet du parc, son contenu et son identité sont à travailler. À ce titre, l'association des différents acteurs du territoire permettra de définir le projet de manière collective.
- L'identité du territoire se décline en trois grandes thématiques : un territoire productif, écologique et vivant.



ATELIER DE CONCERTATION

L'objectif de cette 2^e session d'ateliers de concertation est d'élaborer des orientations pour un projet de territoire. Les participants sont répartis en trois groupes, soit un par thème ; un territoire productif, un territoire écologique, un territoire à vivre et à découvrir. Chaque groupe a eu l'occasion de travailler sur les trois thèmes, en changeant de table au bout de 20 minutes.

Territoire productif		
Temporalités		
Demain	Dans 15 ans	Dans 30 ans
- Il est nécessaire de respecter les usages actuels du territoire, notamment par la mise en place d'une signalétique incitant au respect des propriétaires et des exploitants. - Par ailleurs, l'information du public vise à prévenir les actes d'incivilité comme la promenade sur terrain privé, l'installation illégale de personnes sur des terrains en friche : ainsi, les activités présentes sur le territoire sont amenées à cohabiter sans impacts négatifs de l'une sur l'autre. - L'empreinte d'une politique agricole métropolitaine forte est visible sur ce territoire l'agriculture évolue vers plus de respect de l'environnement, tout en traitant les difficultés auxquelles la profession est confrontée. - L'agriculture est valorisée par la	- La valorisation des produits et savoir-faire agricoles est une orientation importante pour l'avenir du parc : il peut s'agir d'un ou deux produits phares, portant un Label « Vallée maraîchère », une Indication Géographique Protégée (IGP), une marque locale avec un cahier des charges et volontariste. - L'activité agricole nécessite aussi de développer des techniques propres aux sols du secteur et innovantes, l'utilisation de semences paysannes, de techniques nouvelles : la biodynamie ou la permaculture par exemple. - Il existe une nécessité de lier les activités agricoles avec le reste du territoire, pour la transformation des produits, la vente etc. Il s'agit de créer une logique de circuits courts en relançant la consommation locale via	- Face au changement climatique, on imagine un territoire résilient, respectant la biodiversité en prenant soin des terrains inondables, des zones humides, des cours d'eau et fossés. - On se projette dans un territoire productif animé entre autres, par des néo-paysans (agriculture biologique, fermes urbaines, agrotourisme). - Nécessité de libérer du foncier pour des installations agricoles tout en facilitant la location de terrains pérenne (sur 30 ou 35 ans par exemple). - Enfin, il est nécessaire de mettre en place un projet solide de production et de gestion d'eau, nécessitant la coopération entre tous les acteurs.

découverte, la pédagogie et la transmission de savoirs - Les infrastructures agricoles nécessitent un suivi particulier pour accompagner l'installation des agriculteurs et leurs évolutions.	de petites structures agricoles. - Le pâturage équin doit être géré de sorte qu'il ne gêne pas l'accès aux terrains cultivables.	
Ressources		
Acteurs		Moyens
- L'objectif principal est d'organiser la collaboration entre les acteurs, pour porter des actions fortes. - Il est proposé de créer un réseau de parrainage entre les agriculteurs pour aider les jeunes à s'installer.		- Il est nécessaire d'élaborer un plan d'action collectif sur la thématique de l'agriculture pour les communes et la Métropole, sans oublier les autres activités. - La sensibilisation du public est un volet essentiel : il s'agit d'éduquer les enfants aux activités sur le territoire, en créant une école du maraîchage qui organise des ateliers à destination du grand public chez les maraîchers volontaires par exemple. - Des infrastructures sont nécessaires pour faciliter la commercialisation des produits en direct par les maraîchers

Territoire vivant		
Temporalités		
Demain	Dans 15 ans	Dans 30 ans
- Il est important de sensibiliser sur l'importance et l'intérêt du Parc des Jalles en termes de biodiversité, de bénéfices pour l'activité agricole, de gestion de la ressource en eau, etc. - Le Parc des Jalles doit également être replacé	- Le territoire pourrait bénéficier d'endroits ouverts au public spécifiques, avec, éventuellement, des itinéraires de promenades thématiques (balade du patrimoine et du paysage par exemple) qui peuvent se tenir dans le cadre de journées du patrimoine...	- L'objectif est de soutenir les activités culturelles existantes comme le raid des maraîchers, l'été des Jalles, etc. Cela permet de valoriser le territoire, de le faire vivre, sans exercer une trop grande pression sur les activités productives existantes, par un encadrement adapté (permettant d'éviter les vols

dans les dynamiques environnementales, globales, mondiales et métropolitaines. - Dès maintenant, il faut commencer à limiter l'urbanisation pour limiter les effets néfastes sur le territoire. - Les itinéraires de déplacement sur le territoire doivent être définis de manière concertée et les encadrer pour éviter le passage sur des espaces protégés ou des propriétés privées. Ce maillage doit s'appuyer sur les équipements naturels publics déjà existants (parcs existants, chemins ruraux existants, etc.) et s'accompagner de lieux d'accueil pour sensibiliser au cadre naturel et agricole. - Une demande subsiste sur le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : il faut le déterminer précisément et justifier le classement en zone inondable.	- Ce projet d'animation du territoire doit faire l'objet d'une gestion intelligente et concertée qui implique un dialogue avec les acteurs privés (à qui appartiennent les secteurs d'ouverture potentielle) et public (qui porte les démarches de valorisation).	sur les territoires agricoles par exemple). L'aspect culturel et paysager du site est un élément saillant à mettre en valeur.
Ressources		
Acteurs		Moyens
- Les divers acteurs à mobiliser doivent travailler ensemble : propriétaires, maraîchers, agriculteurs, métropole, communes, collectivités, gestionnaires de la Jalle, associations naturalistes, associations de sport et loisirs (canoë, randonneurs...)...		- La mise en place d'une signalétique commune pour signaler l'existence du parc et les règles qui s'y appliquent (signalement des espaces privés, protection de l'environnement etc.) pourrait être envisagée. - Il convient de faire respecter les règles du Parc des Jalles, en faisant appliquer des sanctions et en sensibilisant le public (ne pas jeter de déchets, courtoisie, etc.) Ainsi, le droit et le devoir de police des collectivités doit être davantage appliqué. Il est envisagé de mettre en place une police montée, qui aurait un rôle de

	contrôle et de sanction et une activité de de « guide nature » en s'appuyant sur les activités équestres existantes. - Il faut prévoir des poubelles et des ramassages fréquents des déchets sur le territoire et mener des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement. - Les actions de sensibilisation doivent être menées en partenariat entre les collectivités et des acteurs clés de la sensibilisation (Suez pour de la sensibilisation sur l'eau, des agriculteurs pour le maraîchage, des centres de déchets pour illustrer le cycle de vie d'un déchet dans la nature, etc.) pour mener des animations pédagogiques. - Il convient de définir un plan cohérent de déplacements et promenades hiérarchisé et fléché qui s'appuie sur les espaces publics existants. - La question du stationnement nécessite une attention particulière : des parkings sur l'espace public et aux alentours des itinéraires de promenades permettent d'éviter le stationnement anarchique. - Lors d'animations, d'événements culturels, des navettes électriques peuvent être mises en place pour éviter l'accumulation de véhicules motorisés. - La gestion des chemins nécessite la création d'une « commission des chemins », avec par exemple des cotisations destinées à leur financement et entretien (sur le principe des Associations Syndicales Autorisées - ASA).
--	--

Territoire écologique		
Temporalités		
Demain	Dans 15 ans	Dans 30 ans
- La problématique du changement climatique doit être prise en compte le plus tôt possible, notamment sur un territoire aussi exposé aux aléas de l'eau. Il faut trouver des stratégies d'adaptation en proposant des projets résilients. - Pour ce faire, l'anticipation de la pression urbaine (création de nouveaux quartiers) doit commencer dès à présent pour limiter les impacts sur l'environnement. - D'ailleurs, cette problématique d'urbanisation soulève la question de la gestion de la ressource en eau : pour assurer sa qualité et sa disponibilité en quantité, il convient de prévoir un système d'assainissement qui éradique toute forme de pollution des eaux. - Compte tenu des pollutions, les productions sur la vallée maraîchère doivent être adaptées : certains produits sont plus sensibles à telle pollution que d'autres. D'ailleurs, les activités doivent veiller à ne pas utiliser de nitrates ou de phosphates, qui sont très nocifs pour l'environnement.	- La restauration des continuités écologiques est importante, notamment par la création d'une trame verte fonctionnelle au travers des haies et de la ripisylve. - Il est nécessaire de contenir l'urbanisation afin d'accentuer la perméabilité du territoire. - L'installation de bassins de rétention peut être une solution pour lutter contre la pollution de l'eau, parce qu'il évite l'écoulement des eaux usées directement dans la Jalle, en attendant leur assainissement. - L'installation de parkings est nécessaire pour éviter les stationnements sauvages et la circulation dans des endroits protégés. - Des actions visant le maintien de la biodiversité (notamment les insectes pollinisateurs) et la dépollution des sols sont fondamentales. L'objectif est d'atteindre zéro pollution sur le Parc des Jalles d'ici 2035 !	- Il convient de rappeler que les dynamiques des territoires évoluent dans le temps : de ce fait, il est plus pertinent de conserver un site pour sa valeur naturelle plutôt que pour son paysage, qui évolue. - Le maillage des sentiers de promenade doit être bien encadré, comme à la Réserve Naturelle des marais de Bruges. - Une agriculture respectueuse de la biodiversité doit être encouragée pour assurer la durabilité de cette activité : la biodiversité a des impacts positifs sur la production, sa préservation limite les problèmes liés au changement climatique et limite les besoins d'intrants. - Le territoire, d'ici 30 ans, serait une ceinture verte autour de la métropole.

- Certaines zones ne pourront pas être ouvertes au public, du fait de leurs qualités écologiques. Cette sanctuarisation doit s'accompagner d'une sensibilisation des citoyens à l'environnement et de sanctions, par exemple autour de la problématique des dépôts de déchets sauvages. - L'entretien des cours d'eau est nécessaire. Il convient de réguler les espèces invasives (animales comme végétales) à l'échelle du bassin versant. Cependant, certains espaces peuvent bénéficier d'un entretien restreint, d'une gestion différenciée afin de préserver leurs qualités environnementales, paysagères, écologiques.		
Ressources		
Acteurs	Moyens	
- La cohésion entre les acteurs autour d'actions communes est fortement plébiscitée (métropole, collectivités, citoyens, propriétaires fonciers, agriculteurs). - La police municipale doit mobiliser des « écogardes » à cheval.	- Sur la problématique de la pollution de l'eau, il a été proposé d'identifier précisément les sources de pollution et de nettoyer l'eau par des plantes dépolluantes, des bassins de décantation, ou autre technique douce et peu coûteuse. - L'idée d'une augmentation du coût de l'eau pour responsabiliser sur sa qualité a été évoquée. En effet, puisque la pollution augmente les traitements sur l'eau, le coût de l'eau suit la tendance. - En plus d'une signalétique informative pour sensibiliser à l'environnement et préserver des espaces naturels, il faut mettre en place des actions coercitives, notamment concernant le dépôt de déchets sauvages.	



Orientations proposées lors de cette 2^e session d'ateliers :

- **L'association des acteurs entre eux** est indispensable pour mener à bien un projet de territoire commun, fondé sur la participation au processus décisionnel pour **éviter les impacts négatifs d'une activité sur l'autre**. En effet, il convient de créer un espace d'harmonie entre les activités en faisant appliquer des **règles de respect et de vivre ensemble**.
- Le Parc des Jalles a vocation à devenir un **territoire résilient** aux risques, qui s'adapte aux particularités de son territoire et au changement climatique.
- Ce territoire dispose de fortes potentialités de **préservation et valorisation** du patrimoine environnemental, écologique et bâti, en anticipant la pression urbaine. Certains espaces feront l'objet d'une préservation en limitant ou interdisant l'accès au public du fait de leurs qualités naturelles, et d'autres seront destinés à une valorisation douce.
- Le Parc des Jalles est un outil **de découverte, de pédagogie, de sensibilisation** et de transmission de savoirs sur les grandes thématiques qui composent son identité : l'écologie, l'agriculture, la préservation du milieu, les animations culturelles etc.
- Le Parc des Jalles vise l'**adaptation de ses activités**, notamment agricoles, aux enjeux de développement durable, en s'appuyant sur des **circuits-courts**, sur une **intégration de la biodiversité dans les logiques de production**, sur des **techniques adaptées** (semences paysannes, permaculture etc.) afin de valoriser leur activité.
- Le territoire cherche à accueillir un **réseau de déplacements cohérent et hiérarchisé**, en favorisant les modes doux, avec une attention particulière sur leurs impacts (pas de passage sur les propriétés privées, création de parkings pour limiter les stationnements sauvages, etc.)
- Enfin, le Parc des Jalles apparaît comme une **ceinture verte** autour de la Métropole, qui évolue en **cohérence avec son environnement**, et qui vise la diminution maximale des impacts négatifs tels que les pollutions. Cet objectif passe notamment par une amélioration de la connaissance du territoire, le maintien et la recherche d'espaces préservés, la restauration de continuités écologiques fonctionnelles etc.

TEMPS 2 – Réunion publique



- **Présentation du projet de parc naturel et agricole métropolitain, Élise Génot, Bordeaux Métropole, direction de la nature**

Suite à une présentation faite par la Direction de la Nature (reprenant les éléments du Temps 1), les participants ont été amenés à régir et poser leur question.



Remarques et propositions en réaction de la présentation :

- La question des chemins de randonnée est ressortie et les participants ont souligné l'intérêt de ce territoire pour ce type de pratique. Cependant, le territoire est composé de 60% de propriétés privées. Les passages sur propriétés privées ne pourront se faire qu'à travers une convention de passage établie en dialogue avec les propriétaires. Les chemins existants publics sont à privilégier dans un premier temps impliquant des actions rapides sur leur remise en état parfois et leur entretien.
- Il faudrait que le parc accueille des **activités et des espaces diversifiés** pour que le public le plus large puisse en profiter. En effet, le projet est une réelle opportunité pour **valoriser les espaces naturels, la faune et la flore**.
- Une carte avec une résolution plus fine serait plus adéquate pour permettre **d'apprécier le périmètre proposé** et chaque parcelle concernée.
- Concernant la portée du projet de parc, la Direction de la Nature rappelle que le projet vise à rassembler les 6000 hectares protégés par plusieurs modalités (Natura 2000, marais, réserves naturelles, lac de Bordeaux etc.). Il existe donc déjà des protections en place : il s'agit par ce projet de **coordonner et de piloter les actions avec un outil métropolitain de valorisation des espaces naturels et des activités et non d'ajouter un périmètre réglementaire**.
- Le projet est actuellement en phase de co-construction pour définir un projet, un futur souhaitable pour le territoire. L'intention de la métropole et des communes est de procéder à des **valorisations ponctuelles**, comme des belvédères, des placettes paysagères, des maisons de sensibilisation à l'environnement, une rénovation possible de la maison de la réserve naturelle des marais de Bruges, des maillons de chemins de randonnée (boucles communales, boucle verte métropolitaine), etc. En dehors de ces **aménagements modestes**, des actions concrètes peuvent être par exemple la mise en place d'un « logo », une identité visuelle graphique pour rendre les sites plus identifiables. En somme, les actions sont définies à la faveur des échanges avec les acteurs du territoire et relèvent d'aménagements légers et outils ayant peu d'impacts sur l'environnement.
- Des interrogations sont émises quant à la création d'une réserve naturelle ou à l'extension de celle des Marais de Bruges. **La création d'une réserve naturelle est un processus très compliqué à mettre en place qui n'est pas à l'ordre du jour pour le Parc des Jalles**. En revanche, ce Parc des Jalles

inclut la Réserve Naturelle de Bruges et pourra valoriser ce site écologique. **Le Parc des Jalles servira à protéger et valoriser les espaces naturels, à créer une identité qui montre qu'il s'agit d'un territoire vivant avec une multitude d'activités, de soutenir les activités présentes pour qu'elles perdurent.**

- Le classement en **zone inondable contraint l'arrivée de nouveaux projets**, car il crée des zones sanctuarisées. Effectivement, certains bâtiments comme ceux qui accueillent du public sont fortement contraints par ce classement, il convient donc **d'imaginer des solutions pour des projets résilients aux risques**. Les activités agricoles peuvent être maintenues en zones inondables mais des terrains doivent également être maintenus hors-zone inondable. De plus, il s'agit de ne pas protéger uniquement les espaces naturels soumis aux risques qui, de toute façon, ne pourront pas évoluer immédiatement en raison des périmètres de protection qui s'y appliquent. **Il faudrait pouvoir aller plus loin et protéger des espaces naturels qui subissent une réelle pression face à l'urbanisation parce qu'ils sont extérieurs aux périmètres de protection.**

- Il existe un vrai enjeu de **liaison autour du Parc** : il est la rotule entre la Métropole et le Parc Naturel Régional du Médoc, qui a des problématiques et des objectifs assez similaires.

STANDS DE CONCERTATION

Des stands de concertations étaient disponibles tout l'après-midi :

- Une cartographie d'acteurs, qui invite les participants à s'inscrire sur un support en fonction de la nature de leurs activités (productive, à protéger et de loisir) et de leur catégorie (institutionnel, associatif, habitants, propriétaires, économique etc.).
- Une cartographie du périmètre permettant de référencer des sites emblématiques du Parc des Jalles, du fait de leur valeur paysagère, patrimoniale, environnementale etc.
- Un support d'expression libre où les participants peuvent proposer un nom pour le Parc des Jalles et faire des remarques sur son périmètre.



- **Cartographie d'acteurs :**

(1 réponse)

- **Agrobio Gironde** : acteur associatif, territoire écologique et productif



- **Quel nom / quel périmètre pour le Parc des Jalles :**

(2 réponses)

- Le **Parc Naturel et Agricole des Jalles**
- La **Vallée des Jalles**



- **Sites à visiter :**

(0 réponse)



Orientations proposées par les stands d'expression-libre :

Le manque de participation à ces stands ne permet pas de tirer de conclusions très significatives quant aux orientations que le grand public souhaite donner au territoire pour le futur.